

Afrique du Sud : Zuma propose des changements constitutionnels

Arrib News, 15/03/2011 – Source AFP Le président sud-africain Jacob Zuma a défendu jeudi l'idée de changements constitutionnels, s'attendant des craintes que cela suscite, face à l'ancien président Frederik de Klerk qui accuse l'ANC de vouloir balayer le fragile équilibre des pouvoirs mis en place à la fin de l'apartheid. Je dois dire que je suis un peu surpris par les inquiétudes soulevées par les amendements à la Constitution, a déclaré M. Zuma, lors des questions orales au Parlement. La Constitution est un document vivant, elle a déjà été amendée 16 fois depuis son adoption en 1996, c'est un exercice parfaitement normal.

C'est le bon moment pour revoir le pouvoir des trois branches de l'Etat, a-t-il ajouté, estimant qu'une révision constitutionnelle ne pouvait pas nuire compte tenu de l'héritage de l'oppression coloniale et de l'apartheid restant à éradiquer. Le gouvernement sud-africain vient de lancer un chantier de réflexion sur la transformation du système judiciaire. Il a aussi proposé un projet de 17^{ème} amendement à la Constitution modifiant les pouvoirs de la Cour constitutionnelle. Parallèlement, l'ANC (Congrès national africain) - le parti au pouvoir que dirige Jacob Zuma - a aussi décidé de passer au crible l'impact des arrêts de la Cour constitutionnelle, alors que ce parti est critiqué pour ne pas avoir assez transformé la vie de la majorité noire, dix-huit ans après la fin du régime d'oppression par la minorité blanche. Début mars, l'ancien président blanc Frederik de Klerk, qui négocia le changement de régime avec Nelson Mandela au début des années 1990, s'attait vivement opposé aux projets de l'ANC qu'il accuse de vouloir s'aligner sur la Chine, la Russie et ses amis de Cuba. Selon lui, les annonces gouvernementales témoignent d'une volonté de tout balayer et de se dispenser des compromis passés entre 1993 et 1996. Pourtant, dit-il, c'est sur cette base que le Parti national que je dirigeais a obtenu le pouvoir, non pas à un autre parti politique, mais à la Constitution. La Constitution sud-africaine est réputée exemplaire par exemple pour la stricte égalité en droits stipulée entre les différentes composantes de la population, quelle que soit la langue, la couleur de peau, l'orientation sexuelle, etc. Or, M. De Klerk estime que l'ANC veut abattre plusieurs pierres angulaires de la société sud-africaine et manœuvre pour limiter le rôle des tribunaux. Sont aussi menacés selon lui le droit à l'éducation dans la langue de son choix, la liberté d'expression et le droit à l'accès à l'information, les pouvoirs et le rôle actuel des provinces. Sa lecture des projets de réforme foncière l'incline aussi à dire que le droit de la propriété est en danger. Mercredi, la jeune leader d'opposition Lindiwe Mazibuko (Alliance démocratique) avait aussi critiqué les projets de l'ANC, les changements constitutionnels servant selon elle à masquer l'incurie gouvernementale. Nous avons aujourd'hui une Constitution progressiste qui est devenue un obstacle pour ce gouvernement incroyablement faiblissant. C'est connu que partout dans le monde, les hommes politiques faibles, quand leur popularité baisse, sont tentés de retoucher la Constitution, a-t-elle dit durant un débat parlementaire.